



Direction Générale des Etudes Technologiques
Direction des Etudes d'Ingénieurs

**CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX CONCOURS
SPÉCIFIQUES D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION D'INGÉNIEURS
SESSION 2025**

1. Calcul du score global qui sera attribué à chaque candidat des concours spécifiques. Il correspond à la somme de deux notes : score A et score E.

$$\text{Score global} = \text{Score A} \times 0.7 + \text{Score E} \times 0.3$$

Le score global « SG » est calculé sur la base de 100 points.

Le score « A » est calculé sur la base de 100 points.

Le score « E » est calculé sur la base de 100 points.

- a) **Score A** : Ce score tient compte des critères communs à tous les établissements de formation d'ingénieurs concernés par les concours spécifiques et il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Score A} = 0.2 \times M + 1.4/3 \times R + 5/6 \times ML + 2/3 \times (B1 + B2)$$

Où :

- **M** est fonction de **Mg** qui est la moyenne générale durant les deux premières années de la formation de la licence (système LMD).

Avec,

M = 100	si	Mg ≥ 15
M = 20 (Mg – 10)	si	10 < Mg < 15
M = 0	si	Mg ≤ 10



- **R** est un paramètre lié aux rangs du candidat durant sa formation de la licence (système LMD). Il est calculé comme suit :

$$R = (1/n) \sum Ri$$

(où, **n = 2**).

Avec,

$$Ri = 100 - (700ri)/3 \quad \text{pour} \quad ri \leq 0.3$$

$$Ri = 0 \quad \text{pour} \quad ri > 0.3$$

Où, ri est défini pour chaque année d'études de la manière suivante :

$$ri = (\text{rang} - 1) / \text{Effectif}$$

On ne tient compte que des deux premières années de formation.

– **B1** représente la bonification de l'âge du candidat.

Avec,

$$B1 = 5 \quad \text{si} \quad \text{l'année de naissance} \geq \text{l'année des concours} - 22$$

$$B1 = 0 \quad \text{si} \quad \text{l'année de naissance} < \text{l'année des concours} - 22$$

– **B2** représente la bonification du bac.

Avec,

$$B2 = 20 \quad \text{si} \quad \text{moyenne du bac} \geq 16$$

$$B2 = 15 \quad \text{si} \quad 16 > \text{moyenne du bac} \geq 14$$

$$B2 = 10 \quad \text{si} \quad 14 > \text{moyenne du bac} \geq 12$$

$$B2 = 5 \quad \text{si} \quad 12 > \text{moyenne du bac} \geq 11$$

$$B2 = 0 \quad \text{si} \quad \text{moyenne du bac} < 11 \text{ ou session de contrôle}$$



- **ML** représente la moyenne arithmétique des moyennes des langues : français (**MFr**) et anglais (**MAng**) ou autre (techniques de communication, droit de l'homme...)

$$ML = (\text{Moyenne Français 1}^{\text{ère}} \text{ année} + \text{Moyenne Français 2}^{\text{ème}} \text{ année} + \text{Moyenne Anglais 1}^{\text{ère}} \text{ année} + \text{Moyenne Anglais 2}^{\text{ème}} \text{ année}) / 4$$

Les étudiants provenant des instituts préparatoires aux études d'ingénieurs et qui ont une seule moyenne de deuxième année de licence peuvent la mettre comme moyenne de la 1ère année sur la plateforme.

b) Score E :

Ce score sera calculé selon une formule spécifique pour chaque filière et chaque établissement de formation d'ingénieurs. Il sera publié sur le site <https://csingenieur.inscription.tn> avant la date limite de dépôt des dossiers de candidatures.



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

MESRS

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Etudes Technologiques
Direction des Etudes d'Ingénieurs



**CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS AUX CONCOURS
SPÉCIFIQUES D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE DANS LES
ETABLISSEMENTS DE FORMATION D'INGÉNIEURS
SESSION 2025**

La procédure de sélection des candidats aux Concours Spécifiques d'accès aux Etablissements de Formation d'Ingénieurs est basée sur un score qui est attribué à chaque candidat. Ce score tient compte de critères communs à tous les établissements concernés par ledit concours et il est calculé suivant la formule :

$$\text{Score} = C (M + B1 + B2)$$

Où :

- M est fonction de Mg qui est la moyenne générale des sessions principales de la 1^{ère} année de licence (L1), 2^{ème} année de licence (L2), 3^{ème} année de licence (L3) (sans compter les stages) et de 1^{ère} année mastère (M1). *C'est la moyenne arithmétique de ces quatre moyennes.*

Avec,

$M = 100$	si	$Mg \geq 15$
$M = 20 (Mg - 10)$	si	$10 < Mg < 15$
$M = 0$	si	$Mg \leq 10$

- $B1$ représente la bonification de l'âge du candidat.

Avec,

$B1 = 5$	si	$L'année \text{ de naissance} \geq L'année \text{ des concours} - 24$
$B1 = 0$	si	$L'année \text{ de naissance} < L'année \text{ des concours} - 24$

- $B2$ représente la bonification du bac.

Avec,

$B2 = 20$	si	$\text{moyenne du bac} \geq 16$
-----------	----	---------------------------------



$B2 = 15$	si	$16 > \text{moyenne du bac} \geq 14$
$B2 = 10$	si	$14 > \text{moyenne du bac} \geq 12$
$B2 = 5$	si	$12 > \text{moyenne du bac} \geq 11$
$B2 = 0$	si	moyenne du bac < 11 ou session de contrôle

• C vaut :

$C = 1$ pour les non-redoublants

$C = 0.8$ pour les redoublants (un redoublement au maximum)

Note importante :

Tout candidat souhaitant postuler pour **la deuxième année** dans les établissements de formation d'ingénieurs, dans le cadre des concours spécifiques de la session 2025, doit avoir obtenu **180 crédits** durant la licence.

